

## MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIR

DREAL - VERPN ARRA/EURELLAN. 13 MARS 2012 /2-0451	
CEMAP	(4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4)
PEREEN VA	RA' Q -> NF
COPIE	
CIRCULATION	
as it i make probability from	

SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL

M. le Directeur AUTRE du Service du Patrimoine Naturel

à

Nathalie FROPIER

Unité paysages, énergies renouvelables, espèces et espaces naturels.
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement du Limousin

22, rue des Pénitents blancs 87032 Limoges cedex 1

Affaire suivie par : Katia HERARD

Tél.: 01 40 79 32 62

**Objet** : proposition de modification du périmètre du site Natura 2000 - FR 7401148 « Haute vallée de la Vienne ».

Paris, le 07 mars 2012

## Madame,

Nous ,avons pris connaissance des différents documents que vous nous avez transmis concernant ce site, à savoir l'étude synthétique portant sur l'extension et menée par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, les cartographies spécifiques des enjeux biologiques en terme d'habitats et d'espèces, les nombreuses études scientifiques menées sur les secteurs proposés à l'extension ainsi que le document d'objectif. Il ressort de ces documents que le site s'avère d'importance majeure pour les milieux aquatiques et les espèces qu'ils abritent.

Le site FR7401148 tel que proposé actuellement couvre 1318ha et se concentre essentiellement sur le linéaire du cours de la Vienne.

Le projet d'extension organisé autour de 6 secteurs permet une meilleure prise en compte des zones humides, landes et milieux tourbeux remarquables. Les inventaires ont permis de mettre en évidence dans l'un des secteurs, l'une des plus importantes populations nationales de Moule perlière mais également de stations intéressantes d'Ecrevisse à pattes blanches et d'Agrion de mercure. Des enjeux de conservation ont été clairement identifiés pour La Moule perlière et l'Ecrevisse à pattes blanches évaluées toutes deux en mauvais état de conservation lors du rapportage national rendu en 2007 au titre de l'art.17 de la directive 'Habitats'.

Pour cette dernière espèce il faut relever qu'elle a totalement disparu du site limousin FR7401142 « ruisseaux de Moissannes », situé au nord du projet actuel, sans possibilité sérieuse de retour, suite à l'implantation importante d'une espèce invasive (l'Ecrevisse américaine) et ce malgré les



mesures mises en œuvre dès 2001. Le projet d'extension présenté est favorable à une meilleure intégration des berges avec la présence de ripisylves présentant des systèmes racinaires qui sont propices à l'espèce. Ces zones rivulaires fournissent de nombreuses cachettes, lieux de nourrissage et nurseries. Les berges sont souvent pentues et le fond qui est constitué de pierres, de blocs et de cavités sous-berges, constitue un habitat de qualité pour l'Ecrevisse à pattes blanches.

La proposition d'extension du périmètre du site Natura 2000, FR 7401148 « Haute vallée de la Vienne» portant la surface à 5969 ha nous apparaît donc pleinement justifié et nous souscrivons à l'ensemble des arguments détaillés dans les études réalisées dans le contexte de proposition de modification du périmètre du site.

Veuillez croire, Madame, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur du Service du Patrimoine Naturel

Jean-Philippe SIBLET